

1. *Débitrice:* **MAYER ET SOUTTER SA**, Rue de Lausanne 64, **1020 Renens**
2. *Remarques:* Deuxième dépôt de l'état de collocation à la suite de l'admission de créances tardive et dont la collocation avait été préalablement suspendue.  
Délai pour intenter action en opposition: 29 juin 2006, sinon l'état de collocation modifié sera considéré comme accepté.  
La cession des droits de la masse peut être demandée dans le même délai (revendication de propriété, art. 49 et 80 OAOF).

Office des faillites de Lausanne  
1014 Lausanne

(00173231)